

Déroulé de l'action

Modalités

Session Inter-ou Intra
En présentiel/Classe Virtuelle

Horaires

9H00-12H00 /13H30-17H00

Méthode pédagogique

Alternance exposés
théoriques
et exercices pratiques (80%
de pratique)

Suivi et assistance

Support de cours adapté
Assistance téléphonique
gratuite et illimitée

Validation des acquis

Evaluation formative au
travers de nombreux
exercices tout au long de la
formation permettant de
valider les compétences
acquises
Attestation de stage
Emergement quotidien d'une
feuille de présence

Accessibilité aux personnes handicapées

Pour tout besoin
d'accessibilité, contactez
Véronique Constantin,
référente handicap :
v.constantin@cit.fr

Réussir sa mission de DPO

Objectif : Cette formation vous permettra de comprendre les impacts et plan d'actions pour se mettre en conformité avec le règlement européen.

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Comprendre les enjeux de la réglementation relative à la protection des données
- Auront acquis les compétences nécessaires à l'accomplissement des missions du Correspondant Informatique et Libertés (CIL) et Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO)

Public : Toute personne appelée à, ou souhaitant, devenir Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou Délégué à la Protection des Données (DPD/DPO)

Pré-requis : Aucun

- 3 jours -

Historique réglementaire, principes et acteurs essentiels

- Historique de la protection des données en France et en Europe
- Notions et principes essentiels de la protection des données à caractère personnel
- Droits des personnes concernées par un traitement de données à caractère personnel
- Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)

Tout sur le Correspondant Informatique et Libertés (CIL) / Délégué à la Protection des Données (DPD) / Data Protection Officer (DPO)

- Vie administrative du CIL versus DPO
- Les missions du délégué à la protection des données (détails sur la mise en conformité de l'organisme)

Dans la peau d'un Délégué à la Protection des Données (DPD) / Data Protection Officer (DPO)

Mise en application à travers des exercices/mises en situation :

- Les registres du délégué à la protection des données (traitements, sous-traitance, violations de données) ;
- Les formalités relatives aux traitements de données (inscription classique, étude d'impact, consultation et autorisation CNIL) ;
- Les actions contractuelles (salariés, sous-traitants et partenaires, clients B2B et B2C, mentions légales des sites internet et assimilés)